



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-12-45

OBJET : ADOPTION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville prévoit un budget de fonctionnement équilibré, le tout réparti comme suit :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT:	2021	2022
TAXES	837 074	851 404
COMPENSATIONS GOUVERNEMENTALES	754 720	695 979
ENTENTES	559 985	760 666
AUTRES REV.DÉCOULANT DES ENTENTES	330 000	-
AUTRES REVENUS LOCAUX	115 000	178 786
SURPLUS ACCUMULÉ	45 000	-
TOTAL REVENUS FONCTIONNEMENT	2 641 779	2 486 835
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	599 247	424 701
SÉCURITE PUBLIQUE	359 671	345 639
TRANSPORT	370 579	407 388
HYGIÈNE DU MILIEU	912 980	833 169
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	9 000	100 958
LOISIRS ET CULTURE	2 500	14 925
FRAIS DE FINANCEMENT	102 824	82 065
AFFECTATIONS	284 978	277 990
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	2 641 779	2 486 835

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville prévoit un budget d'investissement équilibré, le tout réparti comme suit :

REVENUS D'INVESTISSEMENT:	2021	2022
SURPLUS ACCUMULÉ	111 684	61 000
FOND ROULEMENT	-	95 000
FINANCEMENT LOCATION ACHAT	-	150 000
TECQ - ECLAIRAGE PUBLIC	-	150 000
SUBVENTIONS	126 414	5 115
PARTENARIAT AVEC LES NATIONS	676 549	11 935
SUBVENTIONS ET PARTENARIAT INV.MAJEURS	-	15 009 578
RÈGLEMENT EMPRUNT	-	2 216 155
TOTAL REVENUS D'INVESTISSEMENT	914 647	17 698 783

DÉPENSES INVESTISSEMENT	2021	2022
BÂTIMENTS	-	111 000
VOIRIE	-	35 000
ÉQUIPEMENT DE PAVAGE	-	150 000
SITE WEB	-	10 000
ÉCLAIRAGE PUBLIC	-	150 000
TRAVAUX SUR RÉSEAU AQUEDUC	-	-
AUTRES DÉP. D'INVESTISSEMENTS	60 000	-
ÉCOCENTRE PH 04	491 402	-
EAU POT/EAUX USÉES/BARRAGE-INGÉNIERIE	363 245	17 050
CONSTRUCTION AQUED.EAUX USÉES BARRAGE	-	15 102 361
RÉSEAU D'EAU ET ÉGOUTS	-	2 123 372
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	914 647	17 698 783

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville* (1990, chapitre 43), décrète que les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Schefferville pour l'exercice financier 2022 soient et sont adoptés.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Québec le 23 décembre 2021



Jean Dionne, administrateur